



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de
discrimination à l'égard
des femmes**

Distr.
LIMITÉE

CEDAW/C/1998/I/L.1/Add.1
30 janvier 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA
DISCRIMINATION À L'ÉGARD
DES FEMMES

Dix-huitième session
19 janvier-6 février 1998

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE
LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES SUR LES TRAVAUX
DE SA DIX-HUITIÈME SESSION

Projet de rapport

Rapporteur : Mme Aurora JAVATE DE DIOS

Additif

III. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS
ENTREPRISES ENTRE LA DIX-SEPTIÈME ET LA
DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ

1. La Présidente a souhaité la bienvenue aux membres à l'occasion de la dix-huitième session du Comité. Elle a noté que depuis la dernière session, Mme Tendai Bare (Zimbabwe) avait été nommée Directrice de la Division des services techniques généraux du secrétariat du Commonwealth à Londres et qu'elle présentait par conséquent sa démission. Elle a souligné la contribution importante que Mme Bare avait faite aux travaux du Comité.

2. Elle a informé le Comité qu'elle avait participé à un certain nombre d'activités parrainées par l'Organisation des Nations Unies, notamment la Réunion Asie-Pacifique sur l'adhésion universelle aux principaux instruments en matière de droits de l'homme, tenue à Amman (Jordanie) du 1er au 4 septembre 1997, qui avait été organisée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme. La Réunion avait eu pour objectif d'encourager la ratification des instruments relatifs aux droits de l'homme. La Présidente a noté que 17 des États ayant participé à la Réunion n'avaient pas encore ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Réunion avait offert une excellente occasion de cerner les obstacles à la ratification et de définir des stratégies permettant de les surmonter.

3. La Présidente avait participé à la huitième réunion des présidents des organes de suivi des traités concernant les droits de l'homme, tenue à Genève du 15 au 19 septembre 1997. Elle a indiqué que la principale question à l'ordre du jour de la réunion avait été le rapport de l'expert indépendant sur le renforcement de l'efficacité à long terme des organes et organismes des Nations Unies chargés du suivi des traités relatifs aux droits de l'homme. Les présidents avaient jugé qu'il était à la fois peu pratique et peu souhaitable de créer un seul organe de suivi de toutes les conventions en matière de droits de l'homme. Ils avaient estimé que chaque comité pourrait faire porter ses efforts sur un nombre limité de questions intéressant chaque pays et contribuer ainsi à réduire la longueur des rapports périodiques. Les présidents avaient recommandé aux membres des organes de suivi des traités de ne participer d'aucune façon à l'examen des rapports soumis par leur pays afin de maintenir leur impartialité tant sur le fond que sur la forme et aux gouvernements de ne proposer la candidature à ces organes d'aucune personne dont les fonctions politiques ou autres risquaient de ne pas être conciliables avec les obligations d'experts indépendants. Les présidents avaient invité la Division de la promotion de la femme à procéder à une analyse de la façon dont les travaux des organes de suivi des traités de l'ONU tenaient compte des sexes et de la présenter à la réunion des présidents à sa prochaine session ordinaire et proposé d'organiser un séminaire pour examiner ces questions.

4. La Présidente a également informé le Comité de la tenue du Séminaire de Copenhague pour le développement social, du 3 au 5 octobre 1997, dont l'objectif avait été d'assurer le suivi du Sommet social de 1996 et de définir les liens existant entre le processus d'intégration économique et de mondialisation d'une part, et la situation sociale, d'autre part. Du 14 au 16 octobre, la Présidente avait également participé à un atelier régional organisé par le Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Moyen-Orient, à Beyrouth (Liban), qui s'était penché sur les moyens d'inclure la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant dans le programme des écoles de droit de six États arabes. Le concept de droits des femmes et des enfants dans le monde arabe y avait été examiné.

5. La Présidente avait participé aux séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale du 19 au 23 octobre 1997. Dans son intervention, elle avait souligné les progrès qui avaient été réalisés au niveau de la mise en oeuvre de la Convention et demandé que les pays continuent à la ratifier et que l'amendement du premier alinéa de l'article 20 relatif aux réunions du Comité soit adopté.

6. La Présidente a informé le Comité qu'elle avait écrit aux pays qui n'étaient pas encore parties à la Convention pour leur demander instamment de la ratifier d'ici à l'an 2000. Elle s'est félicitée de constater que Mme Angela King, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, avait écrit aux États parties qui n'avaient pas encore présenté leurs rapports initiaux pour les engager à s'acquitter rapidement de leurs obligations à cet égard. Elle a également noté avec satisfaction que M. James Gustav Speth, Administrateur du PNUD, avait écrit aux coordonnateurs résidents pour les prier d'encourager les gouvernements à ratifier la Convention ou à s'acquitter de

leurs obligations en matière d'établissement de rapports au titre de la Convention et de les aider, le cas échéant, à préparer les rapports initiaux.

7. La Présidente a indiqué qu'avec trois autres membres du Comité, elle avait participé à la Table ronde interrégionale de l'Association médicale du Commonwealth sur la santé des femmes qui avait eu lieu à Londres les 15 et 16 novembre 1997. Cette table ronde, qui avait été précédée par une journée de dialogue avec les organisations non gouvernementales s'occupant de santé et de droits en matière de procréation, avait permis au Comité de disposer de données utiles pour la formulation d'une recommandation générale concernant l'article 12.

8. La Présidente a noté qu'elle était préoccupée par la situation des femmes et des enfants en Algérie et que le rapport initial de ce pays était en cours d'établissement et serait examiné par le Comité lors de l'une de ses prochaines sessions.

9. Elle s'est également déclarée déçue de constater que le Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes n'avait pas pu participer à la session comme prévu mais a noté que le Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse rencontrerait les membres du Comité, de même que Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme. Elle a remercié Mmes Cartwright et Shalev qui s'étaient acquittées d'importantes responsabilités au nom du Comité entre la dix-septième et la dix-huitième session en s'occupant d'un document concernant les réserves et de la recommandation générale sur la santé des femmes.

10. Enfin, la Présidente a noté que bien qu'on ait pu constater des améliorations au niveau du fonctionnement des organes de suivi des traités, il y avait encore place pour une amélioration des méthodes de travail du Comité; elle attendait avec intérêt toutes suggestions à cet égard.
